



Rapport moral et financier

Exercice 2022

ANDECAM

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANDECAM	4
II. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ANDECAM	6
1. Les adhérents de l'ANDECAM face au marché en 2022	6
2. Analyse des adhésions aux contrats souscrits par l'ANDECAM et des flux en 2022	6
3. Récapitulatif des frais prélevés sur les principaux contrats ouverts à la commercialisation	7
4. Rémunérations allouées sur l'exercice 2022	8
5. La commercialisation et la gestion administrative des contrats	9
6. Questions, réclamations et contentieux	9
7. Les contrats fermés et les nouveaux contrats ouverts à la commercialisation en 2022	9
8. Les modifications apportées aux contrats en 2022	9
III. EXAMEN DE LA GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR	13
IV. COMPTES DE L'EXERCICE 2022	14
ANNEXES	17

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'année 2022 aura été riche de changements et de progrès pour l'ANDECAM.

En effet, après neuf années à présider la bonne marche de notre association, Jean DUCHENE a fait part de sa volonté de mettre fin à son mandat de Président, tout en souhaitant conserver son mandat d'Administrateur afin de continuer à faire bénéficier l'ANDECAM de son expérience et de ses compétences.

Au nom de l'association, je tiens à le remercier chaleureusement pour son engagement et sa détermination affichés qui ont permis de rendre cette dernière toujours plus représentative de ses adhérents.

Deux projets majeurs ont ainsi été conduits sous sa présidence :

- La féminisation du Conseil d'administration ;
- L'instauration du vote électronique permettant au plus grand nombre d'adhérents de s'exprimer directement par le vote en ligne des résolutions.

La mise en place avec succès du vote électronique pour la première fois lors de l'Assemblée générale du 8 juin 2022 a marqué en effet un tournant dans la conduite des relations entre l'ANDECAM et ses adhérents.

Dorénavant, ces derniers peuvent prendre part directement aux décisions majeures de l'association par l'expression directe de leurs voix.

Ceci constitue une évolution majeure pour notre association dont nous pouvons nous réjouir.

Nous aurons cette année le plaisir de nous retrouver le 13 juin 2023 à Metz pour notre Assemblée générale annuelle à laquelle vous avez été invités à participer par convocation individuelle.

Nouvellement désigné par le Conseil d'administration en qualité de Président, j'assurerai pour la première fois la conduite de notre rencontre annuelle et vous précise que j'aurai à cœur de poursuivre la meilleure représentativité des cinq millions d'adhérents de l'ANDECAM.

Par votre adhésion à l'ANDECAM lors de la souscription d'un contrat d'assurance de personne, vous avez fait de votre association l'interlocuteur de l'assureur (PREDICA, PACIFICA), notamment lorsqu'il s'agit de faire évoluer le contrat. Celle-ci suit également le contexte financier et réglementaire dans lequel l'assurance évolue et s'assure de la solidité financière de l'assureur avec qui elle a souscrit des contrats.

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM veille à préserver l'intérêt des adhérents. Il se réunit très régulièrement avec votre assureur pour :

- suivre les perspectives des marchés financiers dans un contexte de volatilité des taux,
- échanger sur les principes de gestion financière adoptés et mis en œuvre par PREDICA l'assureur des contrats souscrits par notre association,
- étudier les modifications utiles et opportunes à apporter aux contrats, cette étude pouvant conduire à des refus, des ajournements, des acceptations sous conditions ou bien à des acceptations sans condition. Mais il convient de rappeler que conformément à la Loi du 9 décembre 2016 et au Décret du 9 mai 2017 sur les contrats d'assurance vie, l'Assemblée générale a seule qualité pour autoriser la modification des dispositions essentielles,
- solliciter la consultation d'experts indépendants pour éclairer ses décisions.

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM se tient informé des mesures prises par l'assureur dans la rémunération de ses contrats.

Nos ressources sont modestes car l'association a vocation à équilibrer son fonctionnement et non pas à constituer d'importantes réserves. Les cotisations sont donc toujours très faibles (quelques centimes d'euros par an et par contrat). Leur prélèvement aurait un coût bien supérieur à leur montant, c'est pourquoi, comme par le passé, c'est l'assureur qui abandonne ces quelques centimes sur ses frais de gestion.

Je souhaite, au nom du Conseil d'administration, remercier les adhérents présents qui participent à notre Assemblée générale, ceux qui nous ont adressé leurs pouvoirs, ceux qui ont exprimé leur vote en ligne, témoignant ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Je remercie également mes collègues Administrateurs pour leur contribution à la défense de vos intérêts.

Christophe NOEL
Président du Conseil d'administration

*Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de l'ANDECAM du 21 mars 2023.
Il est établi pour les adhérents de l'ANDECAM réunis en Assemblée générale le 13 juin 2023.*

I. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANDECAM

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022 : 11 membres

Nom	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Date d'entrée au Conseil d'administration
Christophe NOEL Président	Retraité	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie	2017
Georges REVOLIER Vice-Président	Administrateur AGRICA – CCPMA	Ancien Directeur Général de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Corse	2015
Richard DANIEL Administrateur	Retraité	Notaire Membre de la commission départementale de surendettement	2009
Vincent DELATTE Administrateur	Président de la Caisse Locale Innovation à la CR Champagne-Bourgogne	Président de la CR de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne	2020
Martine DELOBELLE Administratrice	Retraîtée	Directrice Générale d'une entreprise privée Ancienne infirmière en réanimation	2018
Jean DUCHENE Administrateur	Retraité	Ancien Directeur Général de Caisses régionales du Crédit Agricole Directeur Général de Crédit Agricole Titres jusqu'en 2006	2010
Elisabeth EYCHENNE Administratrice	Retraîtée	Directrice Générale de la CR de Crédit Agricole Franche-Comté jusqu'en juin 2020	2021
Daniel GONZALEZ Administrateur	Retraité	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du comité de déontologie du Crédit Lyonnais jusqu'en 2002	2004
Chantal GUEDON Administratrice	Retraîtée	Directeur à la Banque de France Conseiller syndical à la Banque de France	2014
Brice LEIBUNDGUT Administrateur	Retraité	Secrétaire Général de PREDICA en charge des fonctions des risques, juridique et conformité jusque fin 2016	2020
Jean VECCHIERINI de MATRA Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Administrateur - Directeur Général de SOCAPI (compagnie d'assurance vie du CIC) jusqu'en 2002	2004

Les pouvoirs de direction sont exercés par un Conseil d'administration composé de 11 administrateurs dont un Président parmi lesquels :

- des adhérents de l'ANDECAM (clients du Crédit agricole),
- des experts (professionnels de l'assurance, financiers),
- des membres ou des retraités du Crédit Agricole.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni six fois les 19 janvier, 09 mars, 08 juin, 29 septembre, 16 novembre et 13 décembre.

Ont été au cœur des débats :

1. Les produits :

- . La négociation des garanties des nouveaux contrats et des contrats existants,
- . Les caractéristiques des supports financiers à intégrer sur les contrats existants,
- . La qualité des bagages commerciaux tant à destination des assurés que des distributeurs,
- . La clarté et transparence des documents contractuels.

2. La gestion financière de l'assureur :

- . La stratégie financière de PREDICA au regard du contexte économique et financier,
- . La politique de provisionnement et de rémunération des contrats de type « épargne ».

☒ L'annexe 1 du présent rapport moral et financier récapitule les thèmes évoqués lors de chacune des séances du Conseil d'administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2022.

II. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES CONTRATS SOUSCRITS PAR L'ANDECAM

1. Les adhérents de l'ANDECAM face au marché en 2022

1.1 Le marché de l'assurance vie en 2022

Le marché de l'assurance vie et capitalisation a enregistré en 2022 une baisse de 3 % des cotisations (144,4 milliards d'euros). Cette baisse est légèrement plus importante pour les contrats individuels (-3 %, à 130,4 milliards d'euros) que pour les contrats collectifs (-2 %, à 14,0 milliards d'euros).

A fin décembre, les versements sur les supports unités de compte sont en très légère baisse (-0,3 %, à 57,7 milliards d'euros) tandis que les versements sur les supports euros sont en nette baisse (-5 %, à 86,7 milliards d'euros). La part des supports unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 40 % pour l'année 2022 (39 % pour l'année 2021).

En 2022, les prestations sont en hausse de 3 %, à 130,1 milliards d'euros. Fin décembre 2022, les prestations représentent, sur un an, 7,3 % des provisions mathématiques (7,1 % à fin 2021).

La collecte nette s'établit à +14,3 milliards d'euros. Elle est positive pour les supports unités de compte (+34,6 milliards d'euros) et négative pour les supports euros (-20,3 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 842 milliards d'euros à fin décembre 2022, en légère baisse de 2 % sur un an (-32 milliards d'euros).

1.2 La position des bancassureurs

La part de marché des bancassureurs en collecte représente 64,3% en 2022, contre 62,1% en 2021.

PREDICA, l'assureur de nos contrats groupe, est l'un des premiers assureurs du marché français.

2. Analyse des adhésions aux contrats souscrits par l'ANDECAM et des flux en 2022

2.1 Les adhésions

A fin 2022, l'ANDECAM compte 5 348 277 adhérents dont 42 791 auprès de PACIFICA.

463 992 adhésions nouvelles à des contrats ANDECAM ont été enregistrées en 2022 dont 4 835 contrats souscrits auprès de PACIFICA (complémentaire santé Madelin).

Nombre d'adhésions 2022 sur les principaux contrats souscrits auprès de PREDICA

Produits « Epargne - Retraite »	Nombre d'adhésions nouvelles
Predissime 9 série 2	246 743
Floriane 2	58 535
ANAE	16 517

Floripro	614
----------	-----

Produits « Prévoyance »	Nombre d'adhésions nouvelles
Garantie obsèques	133 987
Valeur Prévoyance	3 938
Protection revenus PRO et AGRI	8 278
Vers l'Autonomie	1 095

2.2 Les primes versées en 2022

Les primes des contrats d'assurance vie de type « épargne » souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 11 701 M€ en baisse de 6,8%.

Contrats exclusivement en euros	Contrats multisupports
488 M€	11 213 M€ (7 018 M€ / support euros et 4 196 M€ / supports UC)

Pour les contrats prévoyance souscrits auprès de PREDICA, les primes versées s'élèvent à 740 M€ (hausse de 5%), dont 609 M€ en prévoyance décès (hausse de 7%) La prévoyance décès n'est pas souscrite par l'ANDECAM.

2.3 Les encours sur les contrats d'assurance vie de type « épargne »

Ils représentent 173 018 M€ à la fin de l'année 2022 soit une stabilité par rapport à 2021 (+0,1%). Les UC représentent 35 461 M€, soit 20% des contrats en cours et 26% des contrats multisupports.

Contrats exclusivement en euros	Contrats multisupports
35 464 M€	137 553 M€ (102 092 M€ / support euros et 35 461 M€ / supports UC)

2.4 Les prestations versées (rachats et décès)

Les prestations versées sur les contrats d'assurance vie de type « épargne » souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 9 820 M€.

Les prestations versées sur les contrats prévoyance souscrits auprès de PREDICA s'élèvent à 281 M€, dont 196 M€ en prévoyance-décès.

3. Récapitulatif des frais prélevés sur les principaux contrats ouverts à la commercialisation

3. Récapitulatif des frais prélevés sur les principaux contrats ouverts à la commercialisation

	Frais contractuels sur versements	Frais de gestion par an *
Predissime 9 Série 2	3 %	0,60 % maximum (support euros) 0,85 % maximum (supports en unités de compte)
Floriane 2	2,5 %	0,80 % maximum (support euros) 0,96 % maximum (supports en unités de compte)

* sur l'encours

L'ANDECAM et l'assureur ont introduit des frais sur versements plus faibles pour tenir compte de la baisse des rémunérations du fonds euro, par ailleurs, les Caisses régionales de Crédit Agricole peuvent consentir des baisses de frais sur versements.

4. Rémunérations allouées sur l'exercice 2022

Produit « Epargne » en euros	Taux 2022 (net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux)
Confluence	1,70%
Predige	1,70%
Florige	1,70%
Prediplus	1,70%
Prediane	1,70%
Accordance	2,79%
PER	1,70%

Il convient de rappeler qu'une partie de ces contrats (les plus anciens) bénéficie de taux garantis à 4,50% ou 3,50% avant frais de gestion. Le taux moyen de rémunération des mono supports euros sont donc très supérieur aux taux indiqués dans le tableau.

Produit « Epargne » support « euros » du contrat en UC	Taux 2022 (net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux)
Predissime 9	1,90%
Predissime 9 Serie 2	1,90%
Optalissime	1,90%
Carissime	1,70%
Accordance multisupports	2,79%
Espace Liberté 3	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,25%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,46%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	2,56%
Floriane	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,10%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,31%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	2,41%
Floriane 2	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,10%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,31%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	2,41%
ANAE	
avec taux de frais de gestion euros 0,80%	2,25%
avec taux de frais de gestion euros 0,60%	2,46%
avec taux de frais de gestion euros 0,50%	2,56%
Cap Découverte	1,80%
Prediagri	2,89%

La rémunération affectée aux contrats relève d'une décision de l'assureur et ne tient pas compte de la PAB préférentielle. Bien entendu, l'ANDECAM examine attentivement les taux servis et en discute avec l'assureur. L'ANDECAM a souligné l'augmentation de la rémunération des contrats et notamment le fait que tous les contrats aient bénéficié de la même hausse de rémunération. Celle-ci a été permise grâce à une reprise des réserves constituées années après années, ce qui démontre l'intérêt de cette politique.

5. La commercialisation et la gestion administrative des contrats

Il convient de rappeler que l'ANDECAM n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats souscrits par l'ANDECAM se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire pour la quasi-totalité d'entre eux par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Les Caisses régionales ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser l'assurance. C'est le distributeur qui remet la notice d'information lors de l'adhésion au contrat.

L'ANDECAM n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses régionales de Crédit Agricole et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

L'ANDECAM a confié à l'assureur de vos contrats d'assurance, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats d'assurance souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'ANDECAM, l'envoi des convocations à son Assemblée générale, le vote électronique des résolutions présentées à l'Assemblée et des éventuelles informations sur l'association.

6. Questions, réclamations et contentieux

L'ANDECAM se renseigne une fois par an sur l'état des réclamations et des contentieux relatifs aux contrats qu'elle a souscrit avec les assureurs.

PREDICA gère un portefeuille de contentieux d'environ 372 dossiers dont 320 souscrits auprès de l'ANDECAM, et reçoit une centaine d'assignations par an (116 pour l'année 2022). Ce nombre reste faible au regard du nombre de contrats souscrits. Les motifs de contentieux les plus importants en épargne sont relatifs à des contestations sur le règlement des prestations (37%), et la remise en cause de la validité du consentement (25%). Lors de l'obtention de l'agrément pour la création du FRPS le 1^{er} décembre 2022, seulement trois contentieux étaient relatifs aux contrats de retraite En prévoyance, sur les 61 dossiers en cours, les refus de garantie représentent le motif le plus récurrent (61%), suivi par les demandes d'expertise (26%).

7. Les contrats fermés et les nouveaux contrats ouverts à la commercialisation en 2022

Au cours de l'année 2022, le contrat Floripro a été fermé à la commercialisation. Il n'a pas été ouvert à la commercialisation de nouveaux contrats au cours de l'exercice 2022

8. Les modifications apportées aux contrats en 2022

Les adhérents sont préalablement informés des modifications de leurs contrats conformément aux dispositions du Code des assurances. L'ANDECAM a donné mandat à PREDICA pour communiquer l'information aux adhérents.

Les modifications présentées au Conseil d'administration ont porté sur les points suivants :

8.1 Les enrichissements de nouveaux supports

Il s'agit essentiellement de supports dont la commercialisation est limitée dans le temps (supports à fenêtre). L'ANDECAM vérifie les caractéristiques de ces supports, proposés par PREDICA.

8.1.1. Nouveaux fonds à formule (FAF)

Des Fonds à Formule (FAF), ont été proposés comme supports en Unités de compte, soit pour tous les marchés avec des supports à capital protégé à l'échéance, soit pour la Clientèle Patrimoniale et la clientèle intermédiaire en capacité de prendre une part de risque. Ce sont des offres apportant à la fois une réponse aux clients sécuritaires (souhaitant protéger leur capital tout en participant au rebond des marchés) et une opportunité de réemploi aux clients détenant des FAF arrivants à échéance. Il s'agit de FAF avec une protection du capital jusqu'à 85%, hors frais liés au contrat d'assurance vie. Ces fonds ont été proposés aux contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Floriane, Floriane 2, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, Anae, Floripro

A ces offres s'ajoutent de « petites séries ». Ce sont des fonds construits en fonction des opportunités de marché, apportant une réponse aux clients prêts à prendre un risque de perte en capital pour rechercher de la performance et souhaitant diversifier leur capital.

Il s'agit des FAF présentant un risque plus élevé en contrepartie d'un rendement potentiel plus important. Ces fonds ont été proposés sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro et Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Predissime 9 et Predissime 9 Série 2.

Afin de s'inscrire dans le cadre des enjeux sociétaux en matière de finance durable, les différents fonds à formule proposés au cours de l'année 2022 ont permis aux assurés de bénéficier de la possibilité d'investir dans des supports à formule promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ces .

Il s'agit des fonds à formule :

. Sélection France Social dont la formule, reposant sur l'indice Euronext France Social index decrement 3,75%, offre une protection du capital jusqu'à 85%, hors frais liés au contrat d'assurance vie et qui a été proposé aux contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Floriane, Floriane 2, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Floripro

. Sélection Euro environnement, dont la formule qui repose sur l'indice Euronext CDP environment Eurozone EW Decrement 3,75%, est susceptible d'être remboursée de façon anticipée aux échéances prévues en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale l'assuré subit alors une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

Ces fonds ont été proposés sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro et Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Predissime 9 et Predissime 9 Série 2.

Sélection France environnement, dont la formule reposant sur l'indice Euronext® CDP Environment France EW Decrement 5% est susceptible d'être remboursée de façon anticipée aux échéances prévues en fonction de l'évolution de l'indice sous-jacent, Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 40% à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale l'assuré subit alors une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

Ce fonds à formule a été proposé sur les contrat Floriane, Floriance 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3 et ANAE.

8.1.2 Nouveaux supports obligataires

Des unités de compte adossées à des titres de créance, ont également été proposées en fonction des conditions de marché, soit pour tous les marchés avec des supports à capital protégé à l'échéance, soit pour la Clientèle Patrimoniale et la clientèle intermédiaire en capacité de prendre une part de risque. Ce sont des offres apportant à la fois une réponse aux clients sécuritaires (souhaitant protéger leur capital tout en participant au rebond des marchés) et une opportunité de réemploi aux clients détenant des supports à fenêtre arrivant à échéance.

Ont également été proposés des supports construits en fonction des opportunités de marché, apportant une réponse aux clients prêts à prendre un risque de perte en capital pour rechercher de la performance et souhaitant diversifier leur capital.

Il s'agit supports adossés à des titres de créance présentant un risque plus élevé en contrepartie d'un rendement potentiel plus important. Ces supports ont été proposés sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro et Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE, Predissime 9 et Predissime 9 Série 2.

Une unité de compte obligataire structurée Neolys a été commercialisée sur plusieurs périodes dans l'année pour la clientèle Banque Privée sur les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE. La formule de ces unités de compte dépend de la performance de l'indice Euro iStoxx® 50 Carbon Adaptation GR Decrement 5%. Ce support n'offre pas de protection à l'échéance et présente un risque de perte en capital en cas de baisse de l'indice du plus de 30%.

Une unité de compte obligataire structurée, CA Indicia Euro a été commercialisée seulement au 3ème et 4ème trimestres en raison du contexte de marché ; Il s'agit de CA Indicia Euro (juillet 2022) dont la performance dépend de l'évolution de l'Indice Euro iStoxx® 50 GR Decrement 3,75%, et CA Indicia Euro (octobre 2022) dont la performance dépend de l'indice Euro Strox. Ces supports offrent une protection du capital à l'échéance (hors frais du contrat d'assurance vie).

Ces supports sont proposés sur les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE.

Une nouvelle unité de compte adossée à un titre de créance France Protect by CA a été proposée sur plusieurs périodes au cours de l'année 2022 pour les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE. La moitié du capital initial est investie dans une « Composante à Taux Fixe » capitalisée sur un horizon de 8 ans à un taux fixe annuel égal à 1,20%. L'autre moitié du capital initial est investie dans une « composante Indice » directement liée à la performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 5% Decrement (Net). Le titre offre une protection partielle du capital initial (hors frais) à hauteur de 90% en cours de vie, quel que soit le niveau de l'Indice et une protection partielle du capital initial (hors frais) à hauteur de 90% à l'échéance, quel que soit le niveau de l'Indice. La protection à l'échéance s'élève à 100% pour le support France Protect 100 by CA proposée aux deux derniers trimestres 2022.

Afin de s'inscrire dans le cadre des enjeux sociétaux en matière de finance durable, d'autres supports en unité de compte adossés à titres de créance ont également été proposés au cours de l'année 2022 afin de permettre aux assurés de bénéficier de la possibilité d'investir dans des supports en unités de compte à fenêtre adossés à des titres de créance destinés à financer des projets à impacts sociétaux ou environnementaux positifs,

Une nouvelle unité de compte obligataire structurée, Impac Sociétal by CA a été commercialisée sur plusieurs période au cours de l'année 2022 pour les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE. Il s'agit d'un « titre de créance sociétal » émis par CACIB, destiné à financer ou refinancer des projets à impact social positif.

Le montant remboursé à l'échéance n'est pas directement lié à la performance du portefeuille de prêts pour le financement des projets, et dépend d'une formule liée à la performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 3,75% net. A l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment le support présente une protection partielle du Capital Initial à hauteur de 90% (hors frais du contrat d'assurance vie).

L'unité de compte obligataire structurée, Impac Transition by CA a également été commercialisée sur plusieurs période au cours de l'année 2022 pour les contrats Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, ANAE. Il s'agit d'un « titre de créance vert » destiné à financer ou refinancer des projets verts avec un impact environnemental positif. Le montant remboursé à l'échéance n'est pas directement lié à la performance du portefeuille de prêts verts de Crédit Agricole CIB, mais dépend d'une formule liée à la performance de l'indice MSCI France Select ESG 30 5% Decrement (net) EUR. Si la formule n'a pas été réalisée par anticipation aux dates prévues, et si à l'échéance la performance finale de l'indice est en baisse de 40% ou plus, l'assuré subit une perte en capital correspondant à la baisse de l'indice.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre 2022, l'évolution favorable du niveau des taux d'intérêt a permis de proposer dans les contrats Predissime 9, Predissime 9 Série 2, Optalissime Option1, Assurance Fonds Opportunité, Floriane, Floriane 2, Floripro, Espace Liberté 2, Espace Liberté, ANAE une nouvelle unité de compte, adossée à l'Obligation Senior Préférée Taux Fixe (3,5%) Zéro Coupon (Décembre 2022) émise par Crédit Agricole SA et qui offre une rémunération à l'échéance par le versement, en une seule fois à la Date d'Echéance, d'une prime calculée par capitalisation annuelle d'un Taux Nominal Annuel de 3.50 % (hors frais)

8.2 Les autres aménagements apportés

8.2.1 Cantonnement des Fonds Propres

La réglementation IFRS 17 s'impose aux assureurs avec notamment pour conséquence une plus forte volatilité de leurs résultats. Dans l'objectif de réduire la volatilité de ses fonds propres sans pour autant contraindre le potentiel de performance des actifs représentatifs des encours des assurés, PREDICA a été amenée à segmenter son actif général afin de distinguer les actifs en représentation de ses fonds propres et des contrats de Prévoyance d'une part et des contrats d'assurance vie d'autre part.

Le cantonnement décidé par l'assureur en conséquence de cette réglementation nécessitait de modifier les dispositions contractuelles afin d'indiquer que la participation aux bénéfices des contrats est désormais calculée en référence à l'actif cantonné.

Lorsque le Conseil d'administration de l'ANDECAM a été sollicité pour la modification de la clause de participation aux bénéfices, il a décidé de recourir à l'analyse d'un expert indépendant, compte-tenu de la complexité technique du sujet. Les conclusions de l'expert lui ont permis de vérifier que cette

évolution mise en place par l'assureur au niveau des actifs financiers, préservait les droits des assurés pour le calcul de la Participation aux bénéfices des contrats. Par ailleurs cette modification ne remet pas en cause les éventuels taux garantis et/ou garanties de valeur de rachat dont pouvaient bénéficier certains contrats.

En conséquence, le Conseil d'administration a accepté l'inscription d'une résolution à l'Assemblée générale de l'ANDECAM du 8 juin 2022 pour la modification des clauses de participation aux bénéfices des contrats concernés.

L'Assemblée générale a autorisé les différentes évolutions apportées à la rédaction des clauses de participation aux bénéfices des contrats

L'information sur l'avenant modifiant la clause de participation aux bénéfices est adressé en même temps que le relevé annuel de l'exercice 2022.

8.2.2 Précision rédactionnelle des modalités de prélèvement des frais de gestion

Dans le prolongement de la modification des clauses de participation aux bénéfices, des précisions rédactionnelles sont apportées sur les modalités de prélèvement des frais de gestion sur le support en euros des contrats d'assurance vie de type épargne assurance : les frais de gestion sont prélevés par diminution du capital acquis sur ce support après attribution de la rémunération.

Cette évolution a été soumise à la validation de l'Assemblée générale de l'ANDECAM du 8 juin 2022.

8.2.3 Reconduction de la Participation aux Bénéfices Préférentielle pour 2023, 2024 et 2025

La participation aux bénéfices préférentielle en fonction de la part du contrat adossée à des unités de compte ou au support eurocroissance (pour les contrats disposant de ce support) a été validée initialement l'Assemblée générale de l'ANDECAM pour les contrats Floriane, et Espace Liberté 2, pour une mise en place en 2017 sur ces produits.

Cette offre de PAB préférentielle a ensuite été renouvelée dans ces contrats, après accord du Conseil en septembre 2018, puis ratification par l'Assemblée générale en 2019 ; pour une durée de trois années (2020 à 2022) et par ailleurs élargie à Predissime 9 et Predissime 9 Série, Floripro et Contrat solidaire. Les nouveaux contrats groupe souscrits par l'ANDECAM, Floriane 2, Espace Liberté 3, ANAE prévoient également une participation aux bénéfices préférentielles jusqu'à l'exercice 2022.

La reconduction du dispositif de modulation de la participation aux bénéfices en fonction de la part du contrat adossée à des unités de compte, a été autorisée par l'Assemblée générale de l'ANDECAM du 8 juin 2022, pour les exercices 2023, 2024, 2025 sur les contrats Espace Liberté 2, Espace Liberté 3, Floriane, Floriane 2, Floripro, Prédissime 9 et Prédissime 9 série 2, Contrat solidaire.

Les règles d'attribution pour l'année sont communiquées chaque année aux adhérents-assurés.

La rémunération du support en euros fait ainsi jusqu'à l'exercice 2025 l'objet d'une attribution préférentielle en fonction de la proportion de l'encours de l'adhésion investie sur des supports en unités de compte et / ou Objectif Programmé au 31 décembre avec une attribution maximum de 0,85 point de rémunération.

En période de taux très bas, l'ANDECAM s'est assuré auprès de l'assureur que l'orientation de l'épargne de l'euro vers les unités de compte permettait de protéger la rentabilité générale du fonds euros au profit de l'ensemble des assurés.

L'ANDECAM sera attentive aux impacts pour les assurés du changement d'environnement sur les taux et ouvrira avec l'assureur de nouvelles réflexions si nécessaire.

8.2.4 Alignement de la limite d'âge de souscription de Prédirente Viagère

Le contrat Prédirente viagère est un contrat de rente viagère immédiate, dont l'âge à l'adhésion était fixé à 99 ans maximum. Afin de rétablir un âge à l'adhésion plus adapté à l'intérêt des clients, et d'éviter les adhésions tardives à ce contrat de rente, l'Assemblée générale a autorisé, comme précédemment pour le contrat Prédirente, la modification de l'âge maximum à l'adhésion pour le ramener à 75 ans, pour les nouvelles adhésions au contrat Prédirente viagère.

8.2.5 Baisse des frais du support Euros de 1% à 0,80 % pour les contrats Floriane et Floripro

En formule Access des contrats Floriane et Floriane 2, les frais de gestion du support en euros sont de 1%. Ces frais de gestion sont également de 1% pour le contrat Floripro, lorsque la somme des versements diminuée des rachats partiels est inférieure ou égale à 99 999,99 €.

Ces frais de 1% apparaissant aujourd'hui élevés.

L'ANDECAM et Predica ont pris la décision de baisser les frais de gestion du support en euros de 1% à 0,80%. Afin que cette baisse puisse s'appliquer dès l'exercice 2021 et être constatée par les adhérents dans leur relevé annuel de l'exercice 2021, la mise en oeuvre de cette décision a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'ANDECAM, Cette décision a été ratifiée par l'Assemblée Générale de l'ANDECAM du 8 juin 2022.

8.2.6 Modalités d'investissement dans les supports à fenêtre

Lors de l'intégration des supports à fenêtre de type titres de créance ou obligations parmi les supports proposés dans certains contrats multisupports, Predica a prévu contractuellement que durant la période de commercialisation, l'investissement se fait d'abord au travers d'un fonds monétaire d'attente, puis, à l'issue de cette période, les encours du fonds monétaire sont basculés sur le support « titre de créance ou obligation » à la valeur nominale de celui-ci.

Compte tenu de la durée de la période de commercialisation de certains supports, et de l'évolution du niveau de rendement des supports monétaires, Predica a fait évoluer ce fonctionnement, pour permettre aux assurés d'investir directement sur le support pendant la période de commercialisation, à la valeur nominale

Compte tenu de l'évolution contractuelle associée à ce changement, le Conseil d'Administration a autorisé l'inscription d'une résolution à l'Assemblée Générale de l'ANDECAM du 8 juin 2022.

L'assemblée générale a validé pour les contrats d'assurance vie multisupports qui proposent des unités de compte adossées à des émissions obligataires ou des titres de créance, la modification des règles de conversion lors de l'investissement afin de permettre qu'ils s'effectuent directement sur ce type de support sans passer par un support monétaire d'attente.

L'information sur l'avenant est adressée avec les relevés annuels de l'exercice 2022.

8.2.7 Modification du catalogue des supports

Afin de permettre une évolution régulière de la liste des supports proposés par les contrats d'assurance vie multisupports lorsque des supports en unités de compte proposés ne sont plus jugés pertinents au regard des critères qui avaient justifiés leur intégration dans cette liste, il a été soumis à la validation de l'Assemblée générale de l'ANDECAM du 8 juin 2022 une résolution permettant au Conseil d'administration de décider de la fermeture à la commercialisation de supports en unités de compte dans ce cas, ainsi que de supprimer les supports sur lesquels il n'y a aucun encours. L'Assemblée générale a validé cette résolution. Cette délégation au Conseil d'administration est accordée pour une durée de 18 mois.

8.2.8 Transfert des contrats retraite vers le FRPS

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM a été informé de la création par le groupe Crédit Agricole Assurance d'une entité FRPS (fonds professionnel de retraite supplémentaire) destinée à assurer les engagements des contrats de retraite individuels et collectifs.

A l'instar de nombreux acteurs de place, la création d'une entité FRPS a été décidée afin de bénéficier des dispositions prudentielles adaptées aux engagements longs de retraite prévues par la réglementation.

L'entité créée, est une société anonyme nommée Crédit Agricole Assurances Retraite, filiale de Crédit Agricole Assurances

Les engagements de retraite des contrats assurés par Predica ont été transférées au FRPS Crédit Agricole Assurances Retraite, notamment ceux des contrats d'assurance retraite souscrits par l'ANDECAM.

Les opérations liées au transfert des engagements et des actifs associés sont soumises à l'agrément de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentielle et de résolution)

Le transfert des contrats retraite n'entraîne aucune modification des garanties des contrats transférés. L'ACPR a agréé le FRPS nouvellement créé et approuvé le transfert du portefeuille de contrats retraite au FRPS Crédit Agricole Assurance Retraite

Le transfert des contrats a pris effet le 1er décembre 2022. Les assurés des contrats sont informés du transfert de leur contrat.

8.2.9 Enrichissement de l'offre Banque privée

Le Conseil d'administration de l'ANDECAM a été informé du projet de création d'un nouveau produit d'assurance vie, complémentaire à l'offre existante, qui a pour objectif de mieux répondre aux exigences des clients Banque privée en leur proposant des supports qui sont différenciant par rapport aux offres actuelles, et notamment sur le caractère responsable de ces supports.

Ce contrat s'appuierait également sur un nouvel engagement euros adossé pour partie au support Euro traditionnel, et pour partie à un canton spécifique nouvellement créé qui permettrait des investissements différents dans un objectif de rendement potentiel supérieur. Corrélativement, les frais de gestion de ce support euro seraient plus élevés que ceux du support euro présent dans les contrats. Comme pour les autres contrats ouverts à la commercialisation, la garantie des engagements en euro serait hors frais de gestion du support euro.

Ce nouveau contrat offrira un univers d'Unités de Comptes diversifié, responsable et engagé. Le souhait est de prioriser des fonds possédant un label et des fonds appartenant aux articles 8 et 9 de SFDR afin de répondre à la réglementation et aux attentes sociétales et environnementales des clients. D'autre part, l'offre de supports SCPI sera enrichie et une nouvelle catégorie de supports, les ETF, et principalement des ETF responsables, seront intégrés.

8.2.10 Supports à valorisation non quotidienne

Initialement conçu pour des supports en unités de compte qui valorisent quotidiennement, le fonctionnement des contrats d'assurance vie multisupports de Predica a évolué pour accompagner l'intégration de des supports ne bénéficiant pas de valorisation quotidienne.

En 2019, lors de son Assemblée générale annuelle, l'ANDECAM a autorisé l'évolution des Notices d'Information afin de permettre l'ajout d'unités de compte adossées à des supports financiers ne valorisant pas quotidiennement. Des avenants aménageant les dates de conversion à l'investissement et au désinvestissement ont donc été conclus et les adhérents en ont été informés dans les courriers annuels adressés début 2022.

Parmi les situations de désinvestissement visées dans cet avenant figurait le cas du décès de l'assuré. Il s'agissait d'une erreur matérielle. Cette évolution n'avait pas vocation à concerner les règles de conversion en cas de décès, l'objectif de l'assureur étant de ne pas rallonger les délais de règlement des prestations décès. Une correction du fonctionnement des règles de conversion en cas de décès donc été opérée à la fin de l'année 2022. Une information corrective a été adressée aux assurés avec leurs relevés d'information.

8.2.11 Automatisation du changement de formule Access vers Premium pour les contrats Floriane toutes séries

Les contrats Floriane et Floriane 2 comprennent deux formules :

- une formule Access
- une formule Premium

Le client est informé de son éligibilité à la formule Premium dès que le seuil des versements (40 000 €) est atteint, et lorsqu'il souhaite changer de formule, il doit alors en faire la demande auprès de son conseiller.

Afin de permettre aux clients de bénéficier du changement de formule sans action de leur part dès qu'ils sont éligibles à la formule Premium, une automatisation de ce changement a été mise en œuvre. Une information sur cette évolution a été adressée aux assurés avec leur relevé trimestriel du premier trimestre 2022.

8.2.12 Evolution des contrats groupe prévoyance et santé

Les contrats de prévoyance Madelin Protection Revenus Pro Essentiel et Pro Optimum ont été actualisés des nouvelles dispositions légales régissant le statut du conjoint collaborateur, ce statut étant élargi aux concubins et limité à une durée de 5 ans.

Par ailleurs, aucune évolution notable du produit TNS n'a été réalisée en 2022.

III. EXAMEN DE LA GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR

☒ Pour une meilleure compréhension des termes utilisés ci-après, vous pouvez vous reporter au glossaire figurant en annexe 4 du présent rapport moral et financier.

1. Répartition des placements

1.1 Portefeuille obligataire

L'année économique et financière 2022 s'est largement déroulée sous le signe de la stagflation (ralentissement de la croissance et inflation très élevée), surtout en raison des effets différés de la crise du COVID auxquels se sont ajoutés ceux du conflit ukrainien. Les banques centrales, dans leur grande majorité, ont resserré leurs politiques monétaires de façon très abrupte, privilégiant la lutte contre l'inflation au risque de freiner davantage l'activité. La Chine, où d'importantes restrictions anti-COVID ont persisté durant l'essentiel de l'année, a connu des difficultés spécifiques. Sur les marchés, les rendements obligataires ont très fortement remonté tandis que les actions ont baissé.

Les hausses de taux ont été particulièrement violentes en 2022, du jamais vu depuis les années 80. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a démarré l'année en négatif pour terminer au-dessus 2.3%. Le moteur de ces hausses de taux a été un changement dans les anticipations d'inflation et de politique monétaire. Au début de l'année, les marchés ont été beaucoup trop optimistes sur la trajectoire de l'inflation et ont sous-estimé l'engagement des banques centrales à ramener l'inflation à 2%. Les récents signes de modération de l'inflation globale n'ont pas suffi à rassurer les banquiers centraux. La Fed reste profondément préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation des services de base. La BCE s'attend également à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que des mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Dans cet environnement, les spreads des pays périphériques ont plutôt bien résisté.

Le volume total des investissements obligataires à taux fixe s'est établi à plus de 20 (La politique menée sur les investissements et les arbitrages obligataires a notamment consisté en des cessions d'obligations qui ont été réinvesties sur des maturités un peu plus longues. Ces opérations ont dégagé des moins-values Par ailleurs des investissements en obligations d'Etat Français indexées sur l'inflation ont été réalisés

1.2 Portefeuille actions

Baisse sensible des marchés d'actions en 2022. Le MSCI World AC recule de -17,5% sur l'année. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en début d'année a donné le ton, augmentant significativement les prix de l'énergie et par conséquent, les niveaux d'inflation, déjà très hauts fin 2021. En réponse, les banques centrales ont maintenu leur resserrement de politique monétaire pour faire face au danger inflationniste, déclenchant un fort mouvement à la hausse des rendements obligataires. Malgré la résilience de l'économie américaine et de son marché de l'emploi, le MSCI USA (-20,8%) fait moins bien que l'Europe (-10,9%). En raison de la forte concentration en valeurs de croissance (notamment les grandes valeurs technologiques), le marché américain a plus souffert de la hausse des taux réels. Le MSCI Japan s'est montré encore plus résilient que l'Europe face à la tendance baissière, finissant l'année à -6,6% alors qu'à l'opposé le MSCI Emergents clôture l'année dans le rouge vif (-17,9%). Au niveau pays en Europe, la Zone Euro (-14,5%) sous-performe le MSCI Europe compte tenu de la résilience du marché britannique (+3,0%). Au sein de la zone euro, les pays du sud font mieux que les pays dit « Core ». En tête le Portugal (+4,1%), suivi de l'Espagne (-3,4%). La France (-9,8%) s'est mieux comporté que l'Allemagne (-19,3%) et les Pays-Bas (-24,6%). Au niveau sectoriel, tous les secteurs européens ressortent dans le rouge à l'exception du secteur de l'énergie (+35,8%), profitant de la hausse des prix de l'énergie. Toujours parmi les grands contributeurs de cette année, le secteur bancaire (-0,6%), le secteur de l'assurance (-1,3%) sont en haut du tableau en parti grâce au sursaut lors du 4ème trimestre. Sans surprise, le secteur de l'immobilier ferme la marche et accuse une performance négative de -39,4%. Enfin, toujours en Europe, les valeurs dites « Value » (-3,1%) ont largement surperformé les valeurs de croissance (-18,5%).

L'année 2022 a été caractérisée par une forte baisse des marchés actions, particulièrement au premier semestre. Dans ce contexte la gestion de l'exposition en actions et opc actions cotées a été gérée de manière prudente.

Par ailleurs des mouvements d'arbitrages ont été opérés afin de prendre en compte les différences de performance et de perspectives bénéficiaires des actions et opc actions cotées.

1.3 Diversification des investissements

Au cours de l'année 2022, quatre nouveaux investissements significatifs ont été réalisés au sein du secteur des énergies renouvelables en Europe, via les sociétés Eolia (Espagne), Grimsby (Royaume-Uni), Impulse (Italie) ainsi que dans la fibre télécom en Espagne (Altalux/Bluevia).

A fin 2022, les autres actifs de diversification se composent principalement de placements immobiliers de placements en *Private Equity et en Infrastructure*.

2. Les contrats en unités de compte (UC)

L'encours total des placements pour le réseau des Caisses régionales dont la quasi-totalité des contrats sont souscrits par l'ANDECAM, en représentation des contrats en unités de compte, atteint 39,1 Md€ fin 2022 contre 41,0 Md€ fin 2021. La baisse des marchés financiers (-9,5% pour le CAC40 en 2022) explique en partie cette diminution.

La collecte brute s'établit à 4,6 Md€.

La part des UC représente 20% du total des encours épargne (versus 21% en 2021).

Par ailleurs, les encours sur les contrats UC ont bénéficié des transferts « Loi Pacte » vers les contrats multisupports. En 2022, les volumes d'opérations de transferts Pacte ont atteint 1,6 Md€ pour ce qui concerne les Caisses régionales, avec environ 38% réalloués sur des supports en UC.

3. Une gestion actif-passif axée sur l'évaluation et la maîtrise des risques

La gestion financière de la compagnie s'appuie sur un dispositif de limites en termes de risques et fait l'objet d'une validation à la fois par les instances de la compagnie et celles du groupe Crédit Agricole. Ces limites concernent notamment les risques de contrepartie et les risques de marché (risque de taux, risque actions, risque de liquidité) auxquels est confrontée la compagnie.

La gestion des risques de marché est effectuée au moyen de la gestion actif-passif dont l'objectif est de veiller aux équilibres financiers et bilanciaux de la compagnie d'assurances afin :

- de garantir le respect des engagements pris envers les assurés,
- d'optimiser la gestion des fonds propres,
- de maintenir de façon dynamique une rentabilité sur la durée.

Pour ce faire, la gestion actif-passif s'appuie sur un modèle interne avec lequel des *stress scénarios* et le calcul de l'exigence en capital sont évalués.

4. Le taux de rendement moyen des actifs

Le taux de rendement moyen des actifs (i.e. TRMA) sur l'année 2022 s'établit à 2,09%, en baisse de 18 points de base sur 1 an, en lien avec la poursuite de la baisse des rendements du portefeuille obligataire malgré la remontée des taux.

Une reprise partielle de la Provision pour Participation aux Excédents a été amorcée pour accompagner la rémunération des assurés dans ce nouvel environnement de Taux.

IV. COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe 2. Ils appellent quelques commentaires.

1. Indemnités allouées aux administrateurs

L'Assemblée générale du 5 juin 2007 a fixé les indemnités allouées aux administrateurs en raison du temps passé pour participation effective aux réunions du Conseil d'administration de la façon suivante :

- une indemnité de 150 euros par administrateur et par réunion,
- une indemnité de 300 euros pour le Président par réunion.

En 2022, les indemnités versées aux administrateurs s'élèvent à 9 300 € euros au total.

2. Produits et charges 2022

Produits 2022 = 145 839,20 euros

	2022	2021
Cotisations ANDECAM	145 067,32	143 291,36
Revenus des intérêts bancaires	771,88	372,76
Total Produits	145 839,20	142 952,70

Charges 2022 = 221 410,26 euros

	31/12/2022 Réel	31/12/2021 Réel
Charges		
SOUSTRAITANCE GENERALE	72 000,00	
PRIMES D'ASSURANCES	12 912,00	12 476,00
TRAVAUX ADMINISTRATIFS	61 282,63	51 797,25
CADEAUX	300,00	300,00
HONORAIRES	1 971,00	
HONORAIRES CACS	3 578,24	3 618,39
HONORAIRES OPTIMIND	22 994,00	0,00
SITE INTERNET	1 687,50	1 125,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 488,17	3 756,44
FRAIS D'AG	7 104,37	0,00
AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRES	575,83	1 307,89
JETONS DE PRESENCE	9 300,00	8 100,00
INTERETS DES EMPRUNTS CADIF	488,22	139,23
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE	0,00	516,06
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, A	20 728,30	0,00
	221 410,26	83 136,26

Les dépenses, d'un montant de 221 410,26 euros sont en hausse par rapport à 2021 (83 136,26 euros).

Cette année encore, les charges ont augmenté du fait de l'instauration du vote électronique, et de la reprise de l'organisation de l'AG annuelle qui a eu lieu à Nantes.

Les principales dépenses sont :

- Les honoraires OPTIMIND pour l'accompagnement du cantonnement des fonds propres s'élevant à 22 994,40 euros
- Les primes d'assurances pour 12 912 euros contre 12 476 euros en 2021
- Les frais de déplacement de 6 488,17 euros contre 3 756,44 euros (+73%)
- En 2022, les frais d'assemblée générale se sont élevés à 7 104,37 € (réservation des salles et cocktail) alors qu'en 2021 ils étaient nuls du fait de la crise sanitaire.
- Les travaux administratifs s'établissent à 61 239,09 euros contre 51 797,25 euros en 2021 (+18%). L'an dernier 14 970€ étaient passés en coût projet vote électronique.
- Les honoraires des Commissaires aux comptes : 3 578,24 euros contre 3 618,39 euros.
- Les indemnités de présence qui passent à 9 300 euros contre 8 100 euros (+15%)
- L'actualisation du site internet pour 1 687,50 euros en 2022 contre 1 125 euros en 2021.
- Le poste Dotation aux amortissements représente un montant de 20 728,30 euros : il s'agit de la première annuité de l'amortissement de la mise en service du vote électronique
- Le poste Sous-traitance générale, correspond à la facturation de GEDIVOTE, de 72 000 € pour les coûts récurrents du vote par internet lors des Assemblées Générales.

3. Résultat de l'exercice 2022 :

Le résultat de l'exercice est une perte de 75 571,06 euros, représentant la différence entre les produits (145 839,20 euros) et les charges (221 410,26 euros).

Il est proposé à l'Assemblée générale que l'intégralité du résultat d'un montant de -75 571,06 euros soit affecté en report à nouveau qui passerait de 265 860,85 euros à 190 289,39 euros.

L'augmentation de la contribution de 2 cts à 4 cts par adhésion en cours permettra de combler ce déficit.

4. Estimation des Travaux administratifs 2023 :

Pour l'année 2023, les travaux administratifs à réaliser par CAAS sont estimés à un montant maximum de l'ordre de 48 000 € TTC et les travaux de dépouillement de l'ESAT à environ 16 000 €.

Les autres postes de dépenses font l'objet d'une estimation prudente selon les montants observés les années précédentes, hors contexte de crise sanitaire.

	ANNEE 2022	ANNEE 2023	Variation en €
	Réelles	Estimation	
Produits			
Cotisations ANDECAM	145 067,32	293 760,00	+148 692,68
Revenus intérêts bancaires	771,88	1 350,00	+578,12
s/total Produits	145 839,20	295 110,00	+149 270,80
Charges			
GEDIVOTE Maintenance annuelle outil Vote électronique	72 000,00	72 000,00	+0,00
Frais d'assurance	12 912,00	12 500,00	-412,00
Quotidien Juridique	0,00	500,00	+500,00
Travaux administratifs (juridique /comptabilité, ...)	61 282,63	64 000,00	+2 717,37
Honoraires audit actuariel OPTIMIND	22 994,40	0,00	-22 994,40
HONORAIRES NEOSHIELDS	1 971,00	1 314,00	-657,00
Honoraires Commissaires aux comptes	3 578,24	3 650,00	+71,76
Cadeaux (couronne obseques)	300,00	500,00	+200,00
Site internet	1 687,50	1 700,00	+12,50
Frais de déplacements	6 488,17	7 000,00	+511,83
Frais d'assemblée générale	7 104,37	8 000,00	+895,63
Frais de tenue de compte et intérêts	575,83	600,00	+24,17
Indemnités de présence	9 300,00	11 000,00	+1 700,00
Intérêts sur emprunt	488,22	375,51	-112,71
Pénalités pour défaut d'affranchissements	0,00	0,00	+0,00
Amortissement outil Vote électronique mis en service T1-2022	20 728,30	35 803,89	+15 075,59
Total Charges	221 410,66	218 943,40	-2 467,26
Bénéfice / (Perte)	(75 571,46)	76 166,60	

5. Mandat du commissaire aux comptes :

L'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2018 a nommé le cabinet ORCOM en qualité de commissaire aux comptes de l'association pour une durée de six années, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
Synthèse de l'activité du Conseil d'administration au cours
de l'exercice 2022

Date	CA du 19.01.2022	CA du 09.03.2022	CA du 08.06.2022	CA 29.09.2022	CA 16.11.2022	CA 13.12.2022
Nombre de membres présents	9 sur 12	11 sur 11	9 sur 11	10 sur 11	9 sur 11	8 sur 11
Evolution du Conseil d'administration	Aucune	Aucune	Renouvellement du mandat d'Administratrice de Martine DELOBELLE par l'AG du 08 juin 2022	Aucune	Démission de Jean DUCHENE de ses fonctions de Président - Election de Christophe NOEL en qualité de Président	Aucune
Bilan Point activité	Activité à fin décembre 2021	Aucune	Activité à fin mars 2021	Activité à fin juillet 2022	Aucune	Activité à fin octobre 2022
Actualité réglementaire Environnement économique Politique financière	Point d'information sur la PAB servie en 2021	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Ajouts supports	Aucun	A compter du 22 avril 2022 : Espace Liberté 1, 2 & 3 – Floriane 1 & 2 (toutes formules) – Floriane 2 Offre Florissime : ajout de 6 supports Anae (Premium et Excellence) : ajout de 6 supports Floriagri – Floripro : Ajout de 6 supports	A compter du 22 juillet 2022 : Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes séries) – Floriane Premium & Floriane 2 Offre Florissime – Floripro – Anae (Excellence & Premium) : ajout de 3 supports Espace Liberté 1, 2 & 3 – Floriane 1 & 2 – Floriane 2 Offre Florissime – Anae : ajout de 2 supports Floripro : ajout de 1 support	A compter du 25 octobre 2022 : Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes séries) – Floriane 1 & 2 (Access, Premium) – Floriane 2 Offre Florissime – Eloquence Capitalisation – Floriagri – Floripro – Anae (Excellence, Premium, Essentielle) : ajout de 1 support Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes séries) – Floriane 1 & 2 (Premium) – Floriane 2 Offre Florissime – Eloquence Capitalisation – Floriagri – Floripro – Anae (Premium, Essentielle) : ajout de 2 supports Accord du Conseil pour le lancement de l'UCO CREDIT AGRICOLE SA Zéro Coupon Taux Fixe	A compter du 24 février 2022 : Ajout de 10 supports sur Espace Liberté 1, 2 & 3, Floriane 1 & 2 (toutes formules), Floriane 2/Offre Florissime et Anae (toutes formules), Contrat Solidaire, Predissime 9 VI Série 2	A compter du 24 février 2023 : Predissime 9 et Predissime 9 série 2 : ajout de 8 supports Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes formules), Floriane 1 & Floriane 2 Offre Florissime, Eloquence Capitalisation, Floriagri, Floripro : ajout de 2 supports Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes formules), Floriane 1 & 2, Floriane 2 Offre Florissime : 1 changement de poche Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes formules) : ajout de 1 support Anae : ajout de 3 supports Espace Liberté 1, 2 & 3 (toutes formules), Floriane 1 & Floriane 2 Offre Florissime, Anae : ajout de 4 supports
Adaptation des produits	<u>Support Amundi Immo Durable</u> : extension du référencement au contrat Floriagri et au contrat Floripro en gestion libre <u>Support Amundi Responsible Investing</u> : modification de la date d'intégration dans la contrat solidaire <u>Support BFT France Emploi ISR-PM</u> : extension à l'offre Florissime sur le contrat Floriane au sein de la poche « exclusif en mandat » <u>Support Quadrator SRI-AC</u> : pas d'intégration dans les contrats Predissime et Predissime 9 <u>Supports Amundi Funds Montpensier M Cimate Solutions – A2 EUR/LU2349693585, AXA WF Framlington Robotech – A EUR/LU 1536921650, BFT France Emploi ISR – P/FR00140039G6, Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI – A2 EUR/LU2349693155</u> : extension à la formule Anae			Enrichissement de l'offre Banque Privée – Point d'information sur l'ajout de la classe d'actifs ETF Supports à cotation non quotidienne – Correction avenant Décès	Enrichissement de l'offre Banque Privée – Accord du Conseil pour la souscription du Contrat Anae Stratégique	Adaptation des produits de la gamme Protection Revenu à l'évolution du statut du conjoint collaborateur
Souscription nouveau contrat	Aucun	Accord du Conseil pour la souscription du nouveau FAF Sélection Euro Climat	Aucun	Aucun	Aucun	
Informations sur les contrats	Aucune	Aucune	Présentation au Conseil par AMUNDI du nouvel Indice Accord de Paris		Point d'information sur le support Eurocroissance	

<p>Vie sociale de l'association</p>	<p>Point d'information sur la tenue de l'Assemblée générale annuelle</p>	<p>Arrêté des comptes 2021</p> <p>Arrêté des projets des résolutions</p> <p>Arrêté du Rapport moral et financier – Exercice 2021</p> <p>Premiers retours sur les coupons réponses – Participation à l'Assemblée générale</p> <p>Point d'information sur les modalités de vote en Assemblée générale</p>	<p>Retour sur l'AG du 8 juin 2022</p>	<p>Assemblée générale 2023</p> <p>Accord du Conseil pour la reconduction du vote électronique pour l'Assemblée générale 2023</p> <p>Calendrier 2023</p>	<p>Information du Conseil sur les échéances des mandats des Administrateurs à l'Assemblée générale 2023</p>	<p>Calendrier 2023</p>
<p>Autres</p>	<p>Projet de cantonnement des Fonds Propres et de la Prévoyance – Clauses de PAB et intervention du Cabinet OPTIMIND</p> <p>Point d'information sur le projet de transfert des contrats retraite vers le FRPS</p>	<p>Projet de cantonnement des Fonds Propres et de la Prévoyance – Principes de détournage des actifs et conclusions du Cabinet OPTIMIND</p> <p>Point d'information sur le projet de transfert des contrats retraite vers le FRPS</p>			<p>Point d'information sur les Investissements</p> <p>PAB préférentielle sur les versements</p>	<p>Présentation de la campagne SAF 2023</p> <p>Harmonisation des guides des supports des contrats Predissime et Predissime 9S2</p>

ANNEXE 2 : Bilan et compte de résultat

ANDECAM - BILAN
Situation au 31 Decembre 2022

Actif	déc-22			déc-21	Passif	déc-22	déc-21
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	net			
Actif immobilisé					Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles					Fonds associatifs		
Frais établissement					Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Frais de recherche et de développement					Ecarts de réévaluation		
Concessions, brevets, licences, marques	179 044,46	20 728,30	158 316,16		Ecarts d'équivalence		
Fonds commercial					Réserves		
Autres immobilisations incorporelles					Réserves légales		
Immobilisations incorporelles en cours				215 088,00	Réserves statutaires ou contractuelles		
Avances et acomptes					Réserves réglementés		
Immobilisations corporelles					Autres		
Terrains					Report à nouveau	265 860,85	205 332,99
Constructions					Résultat de l'exercice (+ ou -)	- 75 571,46	60 527,86
Installations techniques, matériel et outillage					Subvention d'investissement		
Autres immobilisations corporelles en cours					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours					Total (1)	190 289,39	265 860,85
Avances et acomptes					Autres fonds propres		
					Produits des émissions de titres participatifs		
Immobilisations financières					Avances conditionnées		
Participations					Autres		
Créances rattachées à des participations					Total (1bis)		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					Provisions pour risques et charges		
Autres titres immobilisés					Provisions pour risques		
Prêts					Provisions pour charges		
Autres immobilisations financières					Total (2)		
Total (1)	179 044,46	20 728,30	158 316,16	215 088,00	Dettes		
Actif circulant					Emprunts obligataires convertibles		
Stocks et en-cours					Autres emprunts obligataires		
Matières premières et autres approv					Emprunts, dettes aux états de crédit	75 265,00	95 066,74
En-cours de production de biens					Emprunts et dettes financières divers		
En-cours de production de services					Avances, acomptes reçus sur commandes		
Produits intermédiaires et finis					Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Marchandises					Dettes fiscales et sociales		
Avances, acomptes versés sur commandes					Dettes sur immobilisations		
Créances					Autres dettes diverses	48 001,26	58 545,11
Créances clients et comptes rattachés							
Autres créances	868,98		868,98	861,94			
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	117 713,51		117 713,51	203 522,76			
Comptes de régularisation actif					Comptes de régularisation passif		
Charges constatées d'avance	36 657,00		36 657,00		Produits constatés d'avance		
Total (2)	155 239,49	-	155 239,49	204 384,70	Total (3)	123 266,26	153 611,85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)							
Primes de remboursements des obligations (4)							
Ecarts de conversion actif (5)					Ecarts de conversion passif (4)		
Total général (1+2+3+4+5)	334 283,95	20 728,30	313 555,65	419 472,70	Total général (1+2+3+4)	313 555,65	419 472,70

ANDECAM - COMPTE DE RESULTAT
Situation au 31 Decembre 2022

Charges	déc-22	déc-21	Produits	déc-22	déc-21
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stocks			Production vendue de biens et services		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			Sous-total A: Montant net du chiffre d'affaires	-	-
Variation de stocks			Production stockée		
Autres achats et charges externes	190 894,14	74 380,97	Production immobilisée		
Impôts taxes et versements assimilés			Subventions d'exploitation		
Salaires et traitements			Reprises provisions, amort, transferts de charges		
Charges sociales			Autres produits	145 067,32	143 291,36
Dotations aux amortissements sur immobilisations	20 728,30		Sous-total B	145 067,32	143 291,36
Dotations aux provisions sur immobilisations			Total (1): A+B	145 067,32	143 291,36
Dotations aux provisions sur actifs circulant			Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)		
Dotations aux provisions pour risques et charges			Produits financiers		
Autres charges	9 300,00	8 100,00	De participations		
Total (1)	220 922,44	82 480,97	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (2)			Autres intérêts et produits assimilés	771,88	372,76
Charges financières			Reprises sur provisions et transferts de charges		
Dotations aux amort. et aux provisions			Différences positives de change		
Intérêts et charges assimilées	488,22		Produits nets de cessions de valeurs mobilières		
Différences négatives de change			Total (3)	771,88	372,76
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Produits exceptionnels		
Total (3)	488,22	-	Sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles			Sur opérations en capital		
Sur opérations de gestion	-	516,06	Reprises sur provisions et transferts de charges		
Sur opérations en capital			Total (4)		
Dotations aux amort. et aux provisions					
Total (4)	-	516,06	Total des produits (1+2+3+4)	145 839,20	143 664,12
Participations des salariés (5)			Solde débiteur : Perte	75 571,46	
Impôts sur les bénéfices (6)					
Total des charges (1+2+3+4+5+6)	221 410,66	82 997,03	Total des produits (1+2+3+4)	145 839,20	143 664,12
Solde créditeur : Bénéfice	-	60 667,09		75 571,46	
Total général	221 410,66	143 664,12	Total général	221 410,66	143 664,12

ANNEXE 4 : **Glossaire des termes financiers utilisés dans ce rapport**

Private equity : investissement en capital dans des entreprises non cotées

Infrastructure : investissement dans des sociétés liées aux services à la collectivité. Indifféremment, cela concerne aussi bien les infrastructures sociales (hôpitaux, écoles, équipements culturels, sportifs ...) que les « utilities » (production, transport et distribution de gaz, eau et électricité), les transports (autoroutes, réseaux ferroviaires, aéroports, ports...), mais aussi les réseaux de télécommunications (satellites, tours de transmission TV) ou encore l'environnement (efficacité énergétique, traitement de l'eau et des déchets...).

Spread de crédit : écart de taux demandé par les investisseurs pour souscrire de la dette, émise par deux investisseurs différents. Cet écart est généralement exprimé par rapport au meilleur émetteur (en zone euro : l'Etat allemand)

Constant Maturity Swap (CMS) : swap de taux dans lequel sont échangés d'une part un flux d'intérêt calculé sur un taux variable monétaire ou un taux fixe, et d'autre part un taux révisable correspondant au taux fixe applicable à un swap à moyen ou long terme dont les caractéristiques sont prédéterminées, tel que constaté périodiquement auprès de banques de référence.

Principaux sigles utilisés dans ce rapport

FAF : Les Fonds à Formules (ou Fonds à Fenêtres) sont des unités de compte proposées avec des méthodes de calcul spécifiques et des périodes limitées.

OPCI : L'Organisme de Placement Collectif Immobilier l'investissement a pour objet d'investir dans le secteur immobilier. Son cadre juridique est largement inspiré de celui des OPCVM.

OPCVM : Les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières sont des instruments financiers mis au point par des sociétés agréées afin de gérer l'épargne selon une orientation définie à l'avance.

PAB : La Participation Aux Bénéfices est un mécanisme de distribution aux souscripteurs d'assurance vie des bénéfices réalisés grâce à leur épargne.

PPE : La Provision pour Participation aux Excédents (PPE) est une réserve de participation aux bénéfices qui sera obligatoirement distribuée aux assurés.

UC : Les Unités de Compte sont des supports d'investissement composant un contrat d'assurance-vie multisupports. Les unités de compte sont majoritairement des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

UCO : Une Unité de Compte Obligataire est une unité de compte adossée à un portefeuille d'obligation

